

ne peut tirer un réel avantage d'un sol fertile, de terres boisées et de grands gisements de minerais qu'en confiant l'exploitation à des hommes compétents.

Les frais de l'enseignement technique constituent un placement auquel doivent largement contribuer les gouvernements. Les subventions accordées par le Dominion depuis dix ans ont permis à la province de donner une large expansion à l'enseignement technique, lequel commence à produire de bons résultats du point de vue de la production.

Au nom du gouvernement de la province, je prie instamment votre gouvernement de prolonger d'une autre période de dix ans les secours accordés jusqu'ici.

Votre tout dévoué,

J. D. MacLean,

Ministre de l'Instruction publique.

Un peu plus tard, à la mort de l'honorable M. Oliver, l'honorable M. MacLean est devenu premier ministre de la Colombie-Anglaise.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami me permet-il de revenir à la charge, bien que je ne veuille pas me montrer trop curieux ou causer trop d'ennui? Veut-il nous faire connaître le résultat de ce congrès d'Ottawa? Quelles provinces y étaient représentées et à quelle conclusion est-on arrivé? La réponse à ces questions me fournirait tous les éclaircissements que je désire sur ce point.

L'honorable M. ROBERTSON: On me dit que toutes les provinces étaient représentées à ce congrès de l'enseignement technique, lequel a duré deux jours. On y a décidé de demander au gouvernement fédéral de renouveler les subventions quand expirerait la loi, en 1929. Le procès-verbal corroborerait sans doute cette affirmation. J'espère que mon honorable ami acceptera ma parole à cet égard.

A la suite de la lettre de l'honorable M. MacLean, chaque province a écrit dans le même sens. La dernière communication de ce genre porte la date du 9 mai 1931. Un gouvernement provincial nous y demande instamment de ne pas oublier le renouvellement des subventions relatives à l'enseignement technique.

L'honorable M. BELCOURT: Et l'autre point, c'est-à-dire la quote-part du Dominion dans les dépenses des provinces? Il ne faudrait peut-être pas employer le mot intervention à ce sujet. Le gouvernement va-t-il s'occuper de la réglementation des écoles primaires, des collèges ou des universités des provinces où l'on donnera l'enseignement en question? Ou bien laissera-t-il ce soin entièrement aux provinces?

L'honorable M. ROBERTSON: Le bill comporte l'action concertée du Dominion et des provinces d'après la méthode adoptée durant les dix ans que la loi antérieure a été en vigueur. Je prie respectueusement mon hono-

L'hon. M. ROBERTSON.

nable ami et la Chambre de songer qu'on pourrait discuter ces points en comité beaucoup plus avantageusement.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je vais proposer que le bill soit déferé au comité, si vous le voulez.

L'honorable R. DANDURAND: Honorables membres du Sénat, personne ne mettra en doute l'utilité qu'il y a de faciliter tous les genres d'enseignement professionnel en notre pays. Il importe d'abord de se demander si le gouvernement fédéral agirait sagement en assumant une telle charge financière, à l'heure actuelle. Nous n'ignorons pas l'état de la trésorerie et nous soupçonnons ce qu'il sera, l'an prochain. Je ne veux pas faire de prédiction pour une période dépassant les douze prochains mois, mais j'espère que nous connaissons ensuite la prospérité. Dans les circonstances, je doute qu'il convienne d'imposer au Dominion une dépense annuelle de \$750,000 pour les prochains 15 ans. Cela représente une somme énorme.

Si le projet est adopté, j'accueillerai avec plaisir l'article qui détermine que la subvention correspondra à la proportion existant entre la population de chaque province et celle du pays, selon le dernier recensement décennal. Le pacte de la confédération a posé certaines règles relativement aux versements du Dominion aux provinces. Les articles se rapportant ainsi aux questions financières sont celles qui ont présenté le plus de difficultés. Les provinces remettaient au Dominion leurs douanes et leur accise. En retour, elles recevaient tant par tête de leur population déterminée par le recensement de 1861. On a révisé cette entente et les paiements se font maintenant en conformité du dernier recensement décennal. J'ai toujours soutenu, dans cette enceinte, que le Dominion doit respecter cette dernière convention quand il augmente ses subventions aux provinces. La Chambre a rejeté par deux fois une mesure tendant à la dépense de dix millions de dollars, pour la voirie, parce qu'elle insistait pour que l'argent soit réparti conformément au chiffre de la population. Le gouvernement céda et reconut ce principe dans un bill subséquent. Je constate avec plaisir qu'on s'est inspiré de cette idée dans la rédaction du projet de loi dont nous sommes saisis.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois.)

EXAMEN DES ARTICLES

A la demande de l'honorable M. Willoughby, le Sénat se forme en comité, sous la présidence de l'honorable M. Gillis, et passe à l'examen des articles.